



Invesco Multi Stratégie

1^{er} octobre 2009

1

Invesco Multi Compartiment Stratégie

PROSPECTUS SIMPLIFIÉ – PARTIE A STATUTAIRE

CONFORME AUX NORMES EUROPEENNES

Informations

Code Isin :	FR0010144626
Dénomination :	Invesco Multi Stratégie
Structure juridique :	SICAV de droit français
Compartiment :	Invesco Multi Stratégie est un compartiment de la SICAV Invesco Multi
Société de gestion :	Invesco Asset Management SA
Gestionnaire comptable par délégation :	BNP Paribas Fund Services France
Durée d'existence prévue :	Cet OPCVM a été initialement créé pour une durée de 99 ans
Dépositaire :	BNP Paribas Securities Services
Commissaire aux comptes :	Deloitte et Associés
Commercialisateur :	Invesco Asset Management SA
Classification	
Classification :	OPCVM « diversifié »
OPCVM d'OPCVM :	Jusqu'à 100% de l'actif net

Objectif de gestion

Le compartiment a pour objectif de rechercher une performance à moyen/long terme dans le cadre d'une gestion discrétionnaire active d'OPCVM exposés en produit de taux et actions européennes.

Indicateur de référence

La référence est composée des indices suivants : MSCI Europe (75%), EONIA (25%).

MSCI Europe Index : Cet indice mesure la performance des plus importantes entreprises établies dans différents pays européens.

Il est publié de façon quotidienne et est calculé sur la base des cours de clôture, dividendes bruts réinvestis.

EONIA : L'EONIA ou Euro OverNight Index Average est le marché sur lequel les banques et les institutions spécialement habilitées viennent échanger des capitaux à court terme.

Il a pour objet d'assurer quotidiennement la liquidité des banques.

Le taux de l'EONIA est obtenu à partir des montants et taux pratiqués pour l'ensemble des opérations de crédit au jour le jour communiqués par un échantillon de 57 établissements de crédit européens, dont 10 français.

Il est calculé par la Banque centrale européenne et publié par la Fédération bancaire de l'Union européenne.

Informations concernant les placements et la gestion

Stratégie et actifs principaux utilisés

Allocation : Le compartiment est géré de manière active, tant dans sa composante allocation d'actifs que dans sa composante sélection de fonds.

En fonction des opportunités d'investissement, le gérant procédera à une répartition de son portefeuille sur différents OPCVM et pourra faire varier l'allocation de son portefeuille selon différents critères :

- Par type de marchés : L'exposition aux marchés actions est comprise entre 50 et 100% de l'actif. En fonction des anticipations des gérants quant à l'évolution des marchés d'actions, le complément est investi en OPCVM monétaires et obligataires
- Par zone géographique : Le compartiment est exposé à plus de 40% aux marchés actions européennes, et jusqu'à 10% aux marchés actions internationaux. L'exposition aux marchés émergents ne dépassera pas 10% de l'actif net.
- Par type de capitalisation : le gérant pourra investir dans les OPCVM spécialisés sur les grandes capitalisations, moyennes capitalisations, petites capitalisations

Les liquidités du compartiment résultant des décisions d'investissement pourront être investies sur des OPCVM monétaires.

Sélection d'OPCVM : Le processus de sélection de fonds débute par la définition d'un univers d'investissement. Celui-ci est composé d'un ensemble de fonds répondant à des critères d'éligibilité définis par le gérant (ancienneté, encours sous gestion, liquidité, autorisation à la commercialisation). Au sein de cet univers, plusieurs segmentations sont opérées et permettent de regrouper les fonds de manière homogène. Au terme de cette étape, une première analyse quantitative permet d'affiner cette sélection en se fondant sur une comparaison de données statistiques prédéfinies relatives à la performance et au risque. Sur le panel de fonds retenus à l'issue de cette sélection, une analyse qualitative vient achever le processus et permet de dégager au sein de chaque classe d'actif une liste réduite de fonds susceptibles de rentrer dans le portefeuille du compartiment.

Les actifs : Le compartiment «Stratégie» investit jusqu'à 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM français ou européens coordonnés, et jusqu'à 30% de son actif dans des OPCVM ou fonds d'investissement non coordonnés conformes aux dispositions de l'article R214-25 du Code Monétaire et Financier. Certains de ces OPCVM peuvent faire l'objet d'une cotation (ETF) et d'autres mettre en œuvre une stratégie alternative.

Dans un objectif de diversification des investissements, le compartiment investit jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'OPCVM ou de

fonds d'investissement non coordonnés répondants aux critères fixés par le règlement général de l'AMF.

Le compartiment « Stratégie » est investi à hauteur de 100% de son actif en parts ou actions d'OPCVM eux mêmes éligibles au PEA, dont 5% au moins en actions ou parts d'OPCVM investissant de manière permanente plus de 75% de leur actif :

- en titres non admis aux négociations sur un marché réglementé, de sociétés ayant leur siège social en France, soumises à l'impôt sur les sociétés et exerçant une activité autre que bancaire, financière, d'assurance, de gestion, ou de location d'immeuble
- et/ou en titres de sociétés admis sur un marché d'instrument financier de l'Espace Economique Européen, dont la capitalisation boursière, évaluée selon la moyenne des cours d'ouverture des soixante jours de bourse précédant celui de l'investissement, est inférieure à 150 millions d'Euros.

Il pourra cependant détenir jusqu'à 10% de liquidité dès lors que ces liquidités, en attente de réinvestissement en parts d'OPCVM éligibles au PEA, ne font l'objet d'aucune rémunération directe ou indirecte.

Le compartiment « Stratégie » pourra procéder à des opérations portant sur des instruments dérivés (change à terme, options, futures, Swaps), à terme ferme ou conditionnel et négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré.

Les instruments dérivés seront utilisés pour couvrir ou faire varier l'exposition du portefeuille aux risques d'actions et de change. Pour le risque actions, cette utilisation permettra de faire varier l'exposition entre 50% et 100% de l'actif du compartiment. La couverture du risque de change ne sera pas systématique et le risque de change pourra exister.

Sous réserve des stratégies d'utilisation des instruments dérivés décrites ci-dessus le gérant ne pourra pas avoir un engagement supérieur à 100 % de l'actif net.

Le compartiment peut emprunter des espèces jusqu'à 10 % de son actif, notamment à des fins de gestion de sa trésorerie.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

Risque de gestion discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des marchés. Il existe un risque que le compartiment ne soit pas investi à tout moment sur les instruments les plus performants.

Risque de perte en capital : Les investisseurs supportent un risque de perte en capital lié à la nature des placements en actions réalisés par le compartiment. La perte en capital se produit lors de la vente d'une action à un prix inférieur à sa valeur d'achat.

Risque de marché/ Risque « Actions » : Le compartiment investit notamment dans des OPCVM actions. Les fluctuations de cours de ces actions peuvent avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. La baisse du cours des actions correspond au risque de marché. Le risque en actions n'est dès lors pas à négliger. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le compartiment pourra être exposé jusqu'à 25% de son actif net aux marchés de petite capitalisation composés d'entreprises qui, en raison de leurs caractéristiques spécifiques, peuvent présenter des risques supplémentaires pour les investisseurs. De plus, le compartiment pourra intervenir sur des marchés émergents constituant ainsi un risque supplémentaire pour le souscripteur.

Risque de taux : Une partie du portefeuille peut être investie et/ou exposée en produits de taux d'intérêt. Le risque de taux est le risque de hausse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux fixe et le risque de baisse des taux lorsque les placements sont réalisés à taux variable (baisse des rendements des placements réalisés).

Risque de change : Le compartiment investit dans des instruments financiers libellés en des devises autres que l'Euro. En conséquence, il supporte un risque de change lié à ces investissements.

Risque(s) accessoire(s) : Risque de contrepartie.

Le détail des risques accessoires est disponible dans la note détaillée

Souscripteur concerné et profil de l'investisseur type

Le compartiment est destiné à tout type d'investisseur, et plus particulièrement à l'investisseur souhaitant investir dans un produit principalement exposé aux marchés actions.

Les actions du compartiment prévoient un montant minimum de première souscription de 500 €. Ces actions peuvent également servir de support à des contrats d'assurance vie.

Avertissement : Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce compartiment dépend de votre situation financière. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de vos différents actifs, de vos besoins actuels et à cinq ans, mais également de votre souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce compartiment.

D'une manière générale, les investisseurs sont invités à diversifier leurs placements et à limiter leurs investissements dans ce compartiment à une proportion inférieure à 20 % de leur actif financier.

La durée de placement recommandée est de 5 ans minimum.

Commissions et frais

Commissions de souscription et de rachat

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion de portefeuille, au commercialisateur, etc.



Invesco Multi Stratégie

1^{er} octobre 2009

3

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats (toute classe de parts)	Assiette	Taux barème
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	4,5% TTC maximum
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de souscription indirecte maximum	Valeur liquidative X nombre de parts	1% TTC maximum
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	Valeur liquidative X nombre de parts	Néant
Commission de rachat indirecte maximum	Valeur liquidative X nombre de parts	1% TTC maximum

A l'exception des droits acquis au OPCVM, les souscriptions ou rachats effectués sur des OPCVM souscrits par Invesco Multi ne donneront pas lieu au paiement de commission de souscription ou rachat.

Frais de fonctionnement et de gestion

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçus notamment par le dépositaire et la société de gestion de portefeuille.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM
- une part du revenu des opérations d'acquisition et de cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés au compartiment « Stratégie »	Assiette	Taux annuel
Frais de fonctionnement et de gestion TTC maximum (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net	2,27% TTC maximum
Commission de surperformance	Actif net	Néant
Frais de fonctionnement et de gestion des Fonds cibles	Actif net du fonds cible	2,99% TTC maximum

Fiscalité

La SICAV n'est pas assujettie à l'impôt sur les sociétés.

Le régime fiscal applicable à chaque souscripteur dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière du souscripteur et/ou de la juridiction d'investissement de la SICAV.

Le fonds est éligible au PEA et conforme aux dispositions de l'amendement « DSK ».

En cas de doute, il est recommandé à tout souscripteur de s'adresser à son conseiller afin de connaître le régime fiscal lui étant applicable et ce, avant toute souscription dans la SICAV.

Informations d'ordre commercial

Conditions de souscription et de rachat :

Les souscriptions et rachats d'actions du fonds peuvent s'effectuer sur une base décimale en centièmes d'actions (0,01 action).

Les actions du compartiment ne prévoient pas de montant minimum de souscription. Elles peuvent servir de support à des contrats d'assurance vie.

Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour (J) auprès du centralisateur. Les demandes de souscription et de rachat parvenant avant 11 heures sont exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée. La valeur liquidative est disponible en J+2 et le règlement des souscriptions et des rachats intervient en J+3.

Les souscriptions et rachats peuvent être suspendus face à des situations particulières et rendues nécessaires, telle la fusion du fonds dans un autre OPCVM. Dans ces conditions, les souscripteurs seront avertis de cette suspension ainsi que de sa durée.

Un avis de suspension sera également transmis à l'Autorité des Marchés Financiers.

Les demandes de souscription et rachat sont centralisées auprès de :

Invesco Global Asset Management Limited, Dealing Department, Georges Quay House, 43 Townsend Street, Dublin 2, Ireland

Tel : +44 (0) 20 7065 3085 ; Fax : +44 (0) 20 7012 0869

Date de clôture de l'exercice :

Dernier jour de bourse du mois de Décembre.

Affectation du résultat :

Capitalisation

Date et périodicité de la Valeur

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, à l'exception des jours fériés en France et des jours de fermeture de



Invesco Multi Stratégie

1^{er} octobre 2009

4

Liquidative : la Bourse de Paris.

**Lieu et modalités de
publication ou de
communication de
la valeur
liquidative :**

La valeur liquidative est disponible au siège de la société de gestion de la SICAV dont les coordonnées figurent ci-dessous ou sur le site internet suivant www.invescoeuropa.com :

Invesco Asset Management SA, 16/18, rue de Londres, 75009 Paris, France. Tel : +33(1) 56.62.43.02

Date de Création :

Ce compartiment « Stratégie » de la SICAV Invesco Multi a été créé le 27 décembre 2004 et agréé par l'Autorité des Marchés financiers le 26 novembre 2004.

Devise de libellé : Euro

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de la SICAV et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Invesco Asset Management S.A.
16-18 rue de Londres, 75009 Paris
France

Tel : +33(1) 56.62.43.02

Ces documents sont également disponibles sur le site www.invescoeuropa.com.

Toutes explications supplémentaires peuvent être obtenues via le point de contact suivant : fundinformation@ceu.invesco.com

Date de publication du prospectus : 1^{er} octobre 2009

Le site de l'AMF (<http://www.amf-france.org>) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription

PROSPECTUS SIMPLIFIE – PARTIE B STATISTIQUE

Avertissement : la stratégie d'investissement ainsi que le profil de risque ont été modifiés en date du 1^{er} juillet 2009

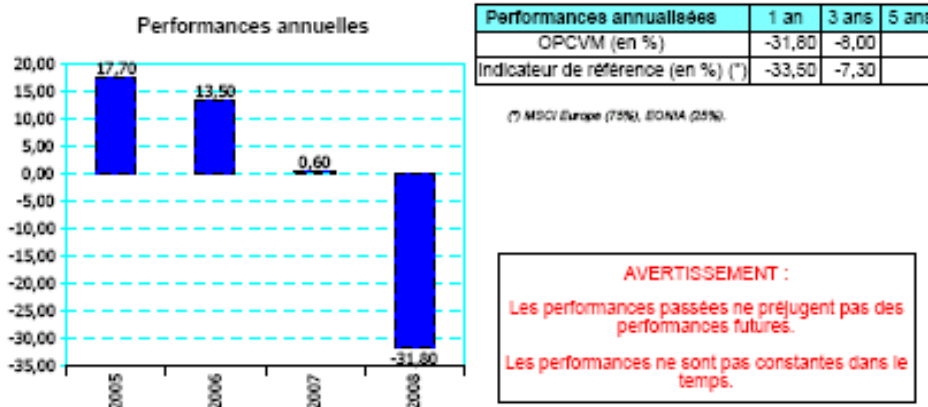
ACTIONS E

INVESCO MULTI STRATEGIE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM à fin décembre 2008



Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis (le cas échéant).

La partie B du prospectus simplifié est actualisée chaque année huit jours ouvrés après la tenue de l'assemblée générale pour les SICAV, ou dans les trois mois et demi de la clôture pour les FCP.

Les données chiffrées, hors celles relatives aux performances, sont attestées par le commissaire aux comptes.



Invesco Multi Stratégie

1^{er} octobre 2009

6

INVESCO MULTI STRATEGIE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

INVESCO MULTI STRATEGIE

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE B STATISTIQUE

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

Frais de fonctionnement et de gestion	2,27 % TTC
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0,71% TTC
Ce coût se détermine à partir :	
- Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	1,11%
- Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM Investisseur	-0,40%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,00% TTC
Ces autres frais se décomposent en :	
- Commissions de sur-performance	0,00%
- Commissions de mouvement	0,00%
Total facturé au cours du dernier exercice clos :	2,98% TTC

Base : actif net moyen

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions, et le cas échéant de la commission de sur-performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement. Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- a) Des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transactions et n'est donc pas comptée ici.
- b) Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Ce taux correspond à la moyenne des Taux de Frais sur Encours (TFE) mensuels. En effet, afin de mieux tenir compte du poids de l'OPCVM cible dans l'actif du Fonds, un TFE mensuel est calculé à partir des Inventaires de fin de mois. Il est égal à la somme des TFE des sous-jacents, pondérés en fonction de l'importance relative de l'investissement du Fonds de Fonds.

Conformément à la position adoptée par l'AMF, lorsque le Taux de Frais sur encours (TFE) d'un ou plusieurs OPCVM cibles est indisponible, la société de gestion intègre en remplacement, un majorant défini en fonction du type de Fonds cible.

Ainsi :

- Lorsque le sous-jacent est à dominante action, le majorant utilisé sera égal au taux maximum indiqué dans son prospectus auquel est ajouté 1%, en compensation des autres frais facturés à l'OPCVM tel que les coûts liés à l'achat d'OPCVM, les rétrocessions, et les commissions de sur performance et de mouvements).
- Lorsque le sous-jacent est à dominante obligataire et/ou monétaire, le majorant utilisé sera égal au taux maximum.

Si le taux maximum n'est pas connu, la société de gestion intégrera un majorant égal à 4% pour un sous-jacent à dominante action, ou un majorant égal à 3% pour un sous-jacent à dominante obligataire et/ou monétaire.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- a) Des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- b) Des commissions de mouvements. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2008

Il n'y a pas eu de transaction entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et des sociétés liées au cours du dernier exercice clos.